



Fin de période d'essai et préavis

Par **coumar49**, le **02/02/2012** à **12:19**

Bonjour,

Mon employeur vient de mettre fin à ma période d'essai (initialement prévu de 3 mois). Comme le prévoit mon contrat et le code du travail, le préavis est de deux semaines.

L'entreprise souhaiterait que j'arrête ce vendredi 3/02 alors que normalement je devrais finir le 18/02. Je peux comprendre ce souhait de la part de l'entreprise, il n'y a plus trop d'intérêt à ma présence mais "la loi c'est la loi" façon de dire.

Si j'accepte ce départ anticipé, est-ce que cela m'ouvre des compensations (paiement des deux semaines de préavis ou autres...)?

Merci.

Par **P.M.**, le **02/02/2012** à **15:16**

Bonjour,

Si l'employeur vous dispense d'effectuer le délai de prévenance par écrit (préavis), il doit vous le payer et par ailleurs le délai de prévenance ne peut pas avoir pour effet de prolonger la période d'essai, donc si celle-ci se devait terminer le 03/02, il devrait vous le payer aussi...